AGENCE REGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité

1 8 OCT. 2017

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 octobre 2017

Le six octobre deux mille dix-sept, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du six septembre deux mille dix-sept.

PRESENTS:

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER; Madame Nadine BOISGERAULT; Madame Michèle BONTHOUX; Madame Christine FAUQUET; Madame Véronique PEAN; Madame Josette PHILIPPE; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Christine DIACON; Monsieur Luc NOBLET

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN; Monsieur Charles FOURNIER; Monsieur Olivier L'HOSTIS; Madame Maryline LAPLACE; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE:

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, culture et sport du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Martine RICO, représentante du CESER.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 19
- Votants: 24 (dont 5 pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2017

Délibération 27-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ; et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2017.

Votants: 24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme, La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

